

Sainte-Thérèse, le 29 mai 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'adresse 214, boulevard Blainville Est
à Sainte-Thérèse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 19 mai dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 16 juillet 2008, 2
pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(3 pages)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

**Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/
 Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile**

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : <u>2008/07/16</u>	Heure d'arrivée : <u>14h26</u>	Heure de départ : _____
	Réalisée par : <u>Evelyne Dore</u>	_____	
	Accompagné de : <u>D</u>	_____	
ADMINISTRATION	SAGO		
	Demande : <u>200169492</u>	Intervenant : <u>Y 2073624</u>	Lieu d'intervention : <u>X2105421</u>
	Type d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic)	Intervention : <u>300449492</u>	
	<input type="checkbox"/> Deuxième inspection	<input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Garage Marcel Brunet Fils Inc.</u>
	Autre nom (si applicable) : _____
	Adresse civique : <u>214, Blainville Est</u>
	Municipalité : <u>St-Thérèse</u> Code postal : <u>J7E 1H7</u>
	Téléphone : <u>(450) 435-9877</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7610-15-01</u> Matricule Cidreq : <u>1141360298</u>
	GPS (19T) : NAD <u>83</u> Longitude (x) : <u>73°49'34.33"O</u> Latitude (y) : <u>45°38'20.50"N</u>
Heures d'ouverture : _____	

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	_____	<u>Commis</u>	_____	_____
	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	--

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?			X	
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209			X	Marque : Modèle : No de série :
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990			X	Marque : Modèle : No de série :
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210			X	Marque : Modèle : No de série :
	Autres normes :			X	
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740			X	
	Analyseur de réfrigérant :			X	Marque : Modèle :
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?			X	<input type="checkbox"/> Test à l'azote <input type="checkbox"/> Test colorant <input type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)			X	
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?			X	<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.			X	Nombre de techniciens qui ont passé le cours : Nombre total de techniciens : Nom : No de dossier : Nom : No de dossier :

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

L'entreprise est conforme en tout point au Règlement.
 n'est pas conforme en tout point au Règlement.

L'entreprise ne fait pas la réparation d'air climatisé.

RECOMMANDATIONS

Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
 Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
 Faire un suivi du dossier.
 Fermer le présent dossier.

SIGNATURES

Vérificateur : Evelyne Doré, étudiant Evelyne Doré Date : 2008/07/16
Lettres moulées *Signature* *Année / mois / jour*

Superviseur : Serge Dubois Serge Dubois Date : 2008/07/18
Lettres moulées *Signature* *Année / mois / jour*

Commentaires du superviseur :